

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2025

RENFORCER LA SOLIDARITÉ ENVERS LES RETRAITÉS PAUVRES - (N° 1478)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 11

présenté par

Mme Missoffe, Mme Galliard-Minier, M. Bothorel, Mme Dubré-Chirat, M. Lauzzana,
Mme Le Nabour, M. Le Gac, Mme Liso, Mme Rist, Mme Ronceret, M. Rousset et Mme Vidal

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 1 à 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de supprimer la suppression de la récupération sur succession de l'Aspa, tel qu'introduit en commission des affaires sociales. En effet, pareille mesure aurait pour but de favoriser les retraités détenant le plus de patrimoine et irait à l'encontre du but visé par la présente proposition de loi.